Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 84 (1987)
Heft: 11

Rubrik: Maladies et parasitoses des abeilles

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Maladies et parasitoses des abeilles

Du 5 septembre au 16 octobre 1987

ACARIOSES DES ABEILLES

Varroase

Appenzell Rhodes-Ext.		
Mittelland, *Teufen*	1	15
Vorderland, *Rehetobel*	1	5
Argovie		
Baden, *Baden*	1	5
Bellikon	1	19
Künten	2	85
Neuenhof	1	23
Oberrohrdorf	1	21
Obersiggenthal	1	24
Spreitenbach	4	73
Untersiggenthal	2	37
Wettingen	1	9
Würenlingen	1	38
Bremgarten, *Bremgarten*	1	23
Eggenwil	2	55
Fischbach-Göslikon	1	92
Hägglingen	1	20
Jonen	1	24
Rudolfstetten	1	20
Tägerig	1	21
Neuenhof	1	23
Brugg, *Hausen*	2	59
Hottwil	2	65
Mandach	2	36
Umiken	1	32
Unterbözberg	1	27
Villigen	2	52
Windisch	1	48
Laufenburg, *Etzgen*	3	42
Frick	2	28
Gansingen	2	31
Gipf-Oberfrick	1	8
Kaisten	2	12
Laufenburg	1	18
Münchwilen	1	14
Sulz	13	198
Wil	1	16
Wittnau	1	8
Rheinfelden, *Mumpf*	1	6
Hellikon	3	33
Möhlin	1	12
Olsberg	1	13
Schupfart	3	53
Wegenstetten	4	69
Zeiningen	4	36
Zurzach, *Leibstadt*	1	20
Leuggern	6	57
Zurzach	1	12
Bâle-Campagne		
Liestal, *Bubendorf*	2	35
Sissach, *Buckten*	2	27
Gelterkinden	7	85
Rickenbach	6	28
Sissach	17	200
Waldenburg, *Arboldswil*	1	5
Bretzwil	1	16
Lauwil	1	24
Reigoldswil	2	33
Titterten	4	54
Berne		
Aarberg, *Bargen*	1	1
Biel, *Biel*	2	17
Kallnach	1	1
Lyss	3	3
Radelfingen	2	2
Schüpfen	3	3
Seedorf	6	10
Büren, *Pieterlen*	2	11
Thoune, *Thoune*	2	29
Wangen a. A., *Attiswil*	3	61
Niederbipp	1	20
Wangen a. A.	1	9
Genève		
Genève-rive gauche *Veyrier*	1	50
Jura		
Delémont, *Berlincourt*	1	2

Courrendlin	1	6
Courtételle	1	16
Delémont	1	30
Mervelier	1	13
Undervelier	1	53
Lucerne		
Lucerne,		
Adligenswil/Weggis	3	11
Sursee, *Neuenkirch*	2	11
Willisau, *Egolzwil*	1	26
Hergiswil	2	14
Saint-Gall		
Oberrheintal, *Eichberg*	3	52
Marbach	3	33
Oberriet	13	224
Rebstein	1	15
Rüthi	1	6
Rorschach, *Berg*	2	36
Saint-Gall, *Saint-Gall*	1	9
See, *Jona*	1	7
Unterrheintal, *Balgach*	5	48
Widnau	1	5
Soleure		
Balsthal-Thal, *Mümliswil*	1	1
Ramiswil	1	1
Kriegstetten, *Biberist*	1	1
Tessin		
Lugano, *Agno*	1	21
Magliaso (Magliasina)	1	33
Monteggio (Cassinone)	1	37
Riviera, *Iragna*	1	2
Thurgovie		
Bischofszell, *Bischofszell*	2	24
Diessenhofen,		
Unterschlatt	1	19
Frauenfeld, *Aawangen*	2	30
Buch b. Frauenfeld	3	25
Ettenhausen	1	6
Frauenfeld	1	28
Guntershausen	5	76
Hüttlingen	1	3
Niederneunforn	3	21
Oberneunforn	1	10
Uesslingen	1	25
Warth	1	15
Kreuzlingen, *Altnau*	1	14
Engwilen	1	20
Güttingen	2	24
Lengwil	1	25
Schönenbaumgarten	1	15
Münchwilen, *Fischingen*	*1*	*17*
Steckborn,		
Dettighofen	1	10
Lanzenneunforn	*2*	*16*
Hombourg	1	8
Müllheim	2	65
Salenstein	1	28
Weinfelden, *Rothenhausen*	1	8
Zurich		
Affoltern a. A., *Aeugst a. A.*	1	28
Affoltern	1	10
Hausen	2	31
Obfelden	1	28
Stallikon	1	8
Andelfingen, *Andelfingen*	1	11
Adlikon	2	13
Benken	3	33
Buch a.l.	1	24
Dorf	1	9
Flaach	2	23
Kleinandelfingen	2	18
Marthalen	2	20
Oberstammheim	1	10
Ossingen	1	15
Thalheim	1	8
Trüllikon	3	37
Truttikon	1	5
Uhwiesen	1	4
Unterstammheim	1	16
Waltalingen	4	35
Bülach, *Bassersdorf*	2	31
Bülach	6	112
Eglisau	1	16
Embrach	2	76
Freienstein	2	25
Glattfelden	3	35
Hochfelden	1	26
Höri	1	14
Kloten	5	175
Lufingen	1	13
Nürensdorf	1	7
Oberembrach	1	7
Opfikon-Glattbrugg	2	37
Rafz	5	138
Rorbas	1	45
Wallisellen	1	12
Wasterkingen	3	55
Winkel	1	4

Dielsdorf, *Bachs*	9	127
Buchs	5	58
Dällikon	1	42
Dielsdorf	2	51
Neerach	2	16
Niederglatt	1	34
Niederhasli	4	54
Niederweningen	3	77
Oberglatt	3	23
Oberhasli	3	48
Oberweningen	2	15
Regensdorf	10	189
Rümlang	2	27
Schleinikon	2	16
Schöfflisdorf	7	103
Stadel	6	53
Steinmaur	6	118
Weiach	1	5
Hinwil, *Bubikon*	3	33
Bäretswil	1	16
Fischenthal	1	12
Gossau	8	114
Hinwil	6	129
Seegräben	2	27
Wald	1	4
Wetzikon	6	129
Horgen, *Hirzel*	2	42
Horgen	1	17
Kilchberg	3	98
Langnau a. A.	1	11
Oberrieden	1	11
Thalwil	2	19
Wädenswil	1	10
Meilen, *Hombrechtikon*	1	13
Küsnacht	1	14
Männedorf	1	7
Meilen	2	49
Oetwil a. See	1	3
Stäfa	1	18
Uetikon a. See	1	7
Pfäffikon, *Fehraltdorf*	1	2
Illnau-Effretikon	4	90
Lindau	2	57
Pfäffikon	2	27
Russikon	2	37
Weisslingen	3	79
Winterthour, *Altikon*	1	5
Bertschikon	1	21
Dinhard	4	111
Neftenbach	1	19
Pfungen	1	7
Winterthour	11	216
Zurich-Land, *Aesch*	1	13
Birmensdorf	2	34
Dietikon	1	24
Geroldswil	1	34
Schlieren	2	8
Urdorf	1	15
Zurich-Stadt, *Stadt Zurich*	4	28

LOQUE DES ABEILLES (américaine)

Argovie		
Bremgarten, *Uezwil*	1	4
Berne		
Berne, *Berne*	2	2
Seftigen, *Kehrsatz*	1	6
Thoune, *Heimberg*	2	2
Grisons		
Albula, *Obervaz*	8	114
Heinzenberg, *Cazis*	3	55
Moesa, *Roveredo*	1	8
Unterlandquart, *Untervaz*	1	9
Lucerne		
Willisau, *Fischbach*	1	1
Willisau-Land	2	3
Tessin		
Blenio, *Semione*	1	17
Leventina, *Airolo (Madrano)*	1	20
Faido	1	40
Lugano, *Miglieglia*	1	32
Valais		
Monthey, *Troistorrents*	1	6
Vaud		
Aigle, *Aigle*	1	20
Aubonne, *Mollens*	1	9

LOQUE DES ABEILLES (européenne)

Berne		
Niedersimmental, *Diemtigen*	2	3
Grisons		
Albula, *Alvaneu*	2	30
Obervaz	6	88
Wiesen	2	16
Heinzenberg, *Cazis*	1	30

Tessin		
Lugano, *Sessa*	1	6
Zurich		
Bülach, *Opfikon-Glattbrugg*	1	30
Uster, *Volketswil*	1	16
Zürich-Stadt, *Zürich*	1	7

STATION FÉDÉRALE DE RECHERCHES LAITIÈRES: SECTION APICOLE

NOTICE

Exigences pour une action de lutte efficace contre la varroatose, prévue pour la fin de l'automne 1987

Les investigations en cours de la section des abeilles à Liebefeld confirment qu'il est *absolument nécessaire que les colonies soient sans couvain* avant de lancer des actions de traitement chimique pour lutter contre la varroatose.

Pour assurer un emploi prudent et efficace des produits chimiques, nous invitons les autorités concernées à insister sur les instructions réclamant la destruction totale du couvain operculé. Cette mesure ne compromet pas l'hivernage des colonies. Le travail supplémentaire est largement compensé par la réduction de produits chimiques, l'élimination de courses inutiles et de risques d'échec dans la lutte contre la varroatose.

Tâches de l'apiculteur

Blocage de la ponte et de l'élevage du couvain dans toutes les colonies par les mesures suivantes:

1. Ouvrir entièrement le trou de vol (enlever les réducteurs d'entrée latéraux, remonter et fixer ceux du milieu).
2. Arrêter tout nourrissement.
3. Enlever entièrement le matériel d'isolation.
4. Dans le système suisse, retirer et la dernière planchette *et* la pièce de fermeture sous la fenêtre (la colonie se resserre lorsque la température diminue).
5. Contrôler si la porte de la ruche ferme bien.
6. Pour le traitement par la fumée, appliquer le Volbex VA uniquement *d'en haut*, conformément aux directives.

De nombreuses colonies d'abeilles sont aujourd'hui en danger. Les apiculteurs doivent tenir compte de ces risques et faire preuve de compréhension et de persévérance dans la lutte contre la varroatose, malgré les dépenses supplémentaires. **D^r L. Gerig**

À VENDRE

1 extracteur radial 16 cadres, engrenage à main, débrayable, neuf; 1 maturateur 100 kg.

Bas prix.

Tél. (024) 21 87 57.

DIRECTIVES POUR LA LUTTE CONTRE L'ACARIOSE DES ABEILLES DE L'OFFICE VÉTÉRINAIRE FÉDÉRAL DU 1er OCTOBRE 1984 (ÉTAT 1.8.1987) *(suite)*

Cf. JSA N° 10, pp. 379-386

Manière de procéder

Chaque colonie et chaque ruchette de fécondation est pourvue d'un couvre-fond. Le couvre-fond est découpé suivant les dimensions de la ruche. Les bords des feuilles de papier sont recouverts de vaseline sur une largeur de 2 à 3 cm. L'introduction des feuilles de papier est plus facile au moyen d'un couvre-fond en tôle. Il permet également de retirer les déchets sans pertes.

Du début d'août au début d'octobre, des couvre-fonds sont introduits, plusieurs fois, à intervalle d'une semaine, pour une durée de 4 à 10 jours puis examinés en vue d'y détecter des acares de la varroase.

Moins les couvre-fonds restent longtemps dans les ruches, plus il est facile de trouver d'éventuels acares de la varroase dans les déchets.

Remarque

Les ruches avec fond grillagé conviennent particulièrement pour cette méthode d'examen.

C. EXAMEN AU MOYEN DE FOLBEX VA (méthode Spiess)

Cet examen peut être exécuté du printemps à l'automne et ceci sur ordre de l'inspecteur des ruchers.

Exécution

- Prélever dans chaque colonie un cadre garni de couvain en voie d'éclosion et balayer avec une plume environ 100 g de jeunes abeilles dans une caisse à essaim à fond grillagé.
- Des échantillons d'abeilles provenant de 10 colonies au plus peuvent être examinés en une fois.
- Etanchéifier la caisse à essaim et glisser un couvre-fond de contrôle sous le fond grillagé. Enfumer au moyen d'une bande de Folbex VA l'«essaim» non regroupé. Maintenir la caisse fermée pendant 20 minutes.
- Aérer ensuite la caisse et attendre au moins 1 heure avant d'examiner le couvre-fond quant à la présence d'acares de la varroase.

– Les abeilles traitées peuvent être utilisées pour créer une jeune colonie ou pour renforcer des colonies plus faibles.

Examen des couvre-fonds

L'examen doit avoir lieu dans un local bien éclairé ou sous un bon éclairage artificiel. L'examen doit autant que possible être confié seulement à des personnes avec une bonne acuité visuelle rapprochée. L'examen est surveillé par l'inspecteur des ruchers compétent.

Les *accessoires nécessaires à l'examen* sont:

– loupes grossissant 2 à 10 fois; les grosses loupes avec large champ de vision montées sur un support avec bras mobile facilitent le travail;
– pour les travaux fins, un stéréomicroscope binoculaire, avec grossissement de 15 à 30 fois, rend de très bons services.

L'examen s'effectue comme suit:

– Subdiviser le couvre-fond en secteurs.
– Trier les déchets avec un pinceau fin ou une pincette souple et les examiner quant à la présence d'organismes ressemblant à des acares de la varroase. (Avec un peu de pratique, les femelles de la varroase se laissent facilement reconnaître à leur forme typique et leurs *8 pattes* et différencier des poux des abeilles).
– Contrôler le matériel suspect avec un fort grossissement.
– Par mesure de précaution, il faut aussi contrôler le verso des couvre-fonds, vu que des restes de débris peuvent s'y trouver collés.

Remarque

En cas de résultats douteux l'inspecteur des ruchers enverra le matériel à la Section apicole de la Station de recherches laitières de Liebefeld pour assurer le diagnostic.

Celle-ci prélève une taxe d'examen de 15 francs.

Femelle de varroa
vue ventrale
(4 paires de pattes)

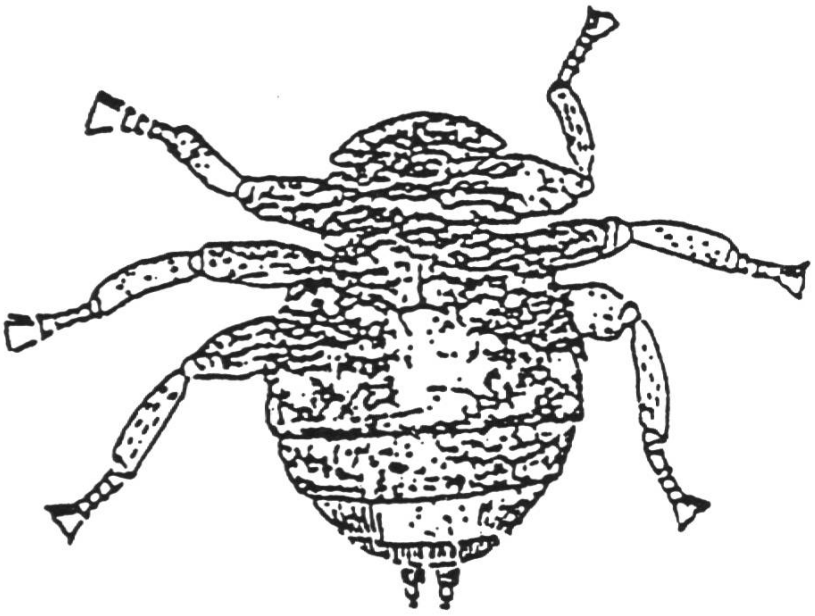

Poux des abeilles
(3 paires de pattes)

ANNEXE III

Lutte contre la varroase

Les traitements sont exécutés sur ordre de l'inspecteur des ruchers et ont lieu exclusivement de la fin de l'été à la fin de l'automne (suivant le produit de traitement, d'août à mi-décembre). Appliquer avec retenue et de façon dirigée les produits de traitement chimiques. Ne pas traiter des régions entières.

Seuls les produits enregistrés par l'Office intercantonal de contrôle des médicaments (OICM) peuvent être utilisés.

Afin de garantir leur efficacité, les conditions ci-après doivent être observées:

- Il ne doit plus y avoir aucun couvain operculé dans la colonie; un contrôle de toutes les colonies est indispensable, les restes de couvain operculé éventuels encore dans la ruche doivent être éliminés avec le couteau à désoperculer.
- Les colonies ne doivent pas s'être regroupées pour l'hivernage.
- Les traitements doivent avoir lieu lorsque les abeilles ne volent plus.

– Par temps froid, contrôler la température; ne procéder au traitement qu'aux températures ambiantes prescrites.

Pour le surplus, observer le mode d'emploi du fabricant.

Remarques

– Dans la pratique, il sera difficile de trouver un moment où toutes les conditions sont remplies. Il est donc inévitable que l'on soit chaque fois obligé de détruire du couvain.

– La mise en place de couvre-fonds lors du traitement renseigne sur l'importance de la contamination et le succès du traitement.

Remarques spéciales pour l'emploi de Folbex VA

Matériel nécessaire et travaux préparatoires comme pour le traitement de l'acariose des trachées (Annexe 1).

Il est procédé à 4 fumigations à intervalles de 4 jours.

Note de l'administrateur-caissier

A l'attention des abonnés individuels:
Etrangers: N[os] SAR de 16101 à 16160; Suisses: N[os] SAR de 15101 à 15255.

Concerne: **prix de l'abonnement dès 1988.**

Les abonnés au *Journal suisse d'apiculture*, aux numéros SAR figurant ci-devant, sont priés de prendre note du nouveau tarif d'abonnement à notre revue apicole, cela en raison des deux hausses, en 1987 et 1988, des imprimés, faisant suite à l'étude des prix de revient de notre journal.

Sur proposition de la commission du journal, le comité de la SAR a fixé les nouveaux prix d'abonnement à:

Fr. 25.— (suisses) pour les abonnés domiciliés à l'étranger;
Fr. 20.— pour les abonnés domiciliés en Suisse.

Chers abonnés, dès le début du mois de janvier 1988, vous pourrez verser votre abonnement au CCP 10-1480-6: Société romande d'apiculture, Lausanne, ou à la Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne, sur notre compte bancaire. Un chèque bancaire peut aussi être envoyé à mon adresse.

Je vous remercie de votre compréhension pour cette hausse de tarif et je compte sur votre obligeance à vous acquitter de votre dû, en janvier prochain, sans attendre un rappel, démarche qui occasionne des frais.

Joseph Girard

DÉPISTAGE ET TRAITEMENT DE LA VARROASE

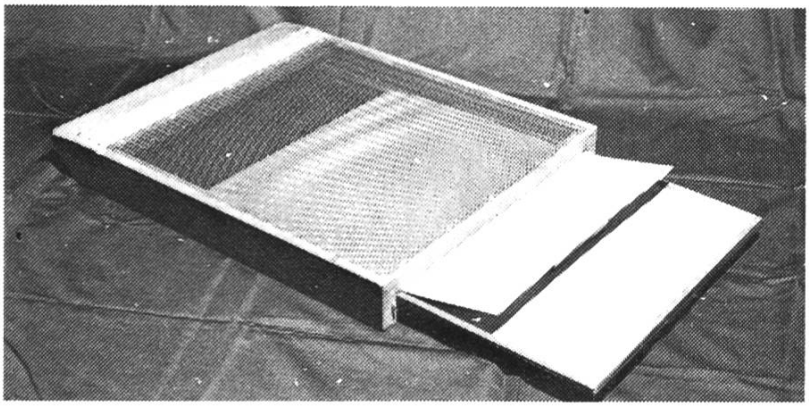

NOUVEAU ! PLATEAU « SPÉCIAL-VA » (antivarroa)

Montage sur châssis formant plateau avec planche de vol et forte **tôle d'acier perforée.** Avec tiroir en bois « **Marine** » muni d'un couvre-fond s'ouvrant sur l'arrière de la ruche pour le contrôle et le traitement des varroas.
Notre plateau « VA » permet en tout temps un contrôle rapide, sans déranger ni entrer en contact avec les abeilles. Il a été conçu et construit en vue de sa désinfection à la lampe à souder en cas de maladies contagieuses, ce qui ne saurait être le cas avec des plateaux ordinaires en treillis, plastique ou nylon.
Notre plateau « SPÉCIAL-VA » se glisse sans autre à la place de l'ancien. Il peut y rester en permanence et spécialement l'hiver où les eaux de condensation pourront ruisseler à travers la grille, directement sur le couvre-fond en plastique et s'écouler à l'extérieur.

Avantages du plateau « SPÉCIAL-VA »

- Fonds de ruche toujours propres.
- Disparition des aspérités gênantes sur le plateau.
- Humidité éliminée.
- Etat sanitaire général nettement amélioré.
- Et pour parfaire son utilité, il convient à merveille pour l'apiculture pastorale ; il suffit d'enlever le tiroir et l'aération est assurée sur toute la surface inférieure de la ruche.

Accessoires utiles pour le dépistage et le traitement de la varroase

1.	**Entrées** de ruche, système « RITHNER » N° 500-504 permettant l'accès des couvre-fonds de bord à bord		Fr. 4.10
2.	**Plateau « SPÉCIAL-VA »** couvre-fond inclus,	monté	Fr. 87.—
	Plateau « SPÉCIAL-VA » couvre-fond inclus,	non monté	Fr. 67.—
3.	**Toutes ruches montées,** avec plateau « VA » monté,	supplément	Fr. 45.—
	Toutes ruches non montées, avec plateau « VA » non monté	supplément	Fr. 30.—
4.	**Lève-ruches N° 695** pour l'enlèvement et la mise en place des plateaux		Fr. 24.—
5.	**Loupe** pour l'examen des couvre-fonds		Fr. 7.50
6.	**Couvre-fonds** DB12C + DB10C	(50 × 37 cm)	Fr. 2.60
	Couvre-fonds pour DB12C maxi	(50 × 44 cm)	Fr. 2.80
	Couvre-fonds pour DT	(55 × 34,5 cm)	Fr. 2.80
	Couvre-fonds pour Suisse (Burki) avec plateau et grille	(30 × 25 cm)	Fr. 4.20
	Couvre-fonds pour Suisse (Burki), couvre-fond seul	(45 × 29 cm)	Fr. 2.20
7.	**Treillis spécial « VA »**	largeur 60 cm, le mètre	Fr. 25.—
8.	**Tôle perforée** en aluminium, épaisseur 1,5 mm pour plateaux « VA »,	le m^2	Fr. 75.—

Attention ! Les couvre-fonds ne doivent pas rester dans la ruche durant la saison d'été. Ils provoquent une augmentation de chaleur et favorisent l'essaimage. Par contre, dans le plateau « SPÉCIAL-VA » le couvre-fond peut rester en permanence.

RITHNER & Cie – 1870 MONTHEY – (025) 71 21 54